ATTERT

JANVIER 2015

Bulletin d'information

N°8

www.attert.be

ADMINISTRATION COMMUNALE

Horaire d'ouverture
Lundi de 8h30 à 11h45
Mardi de 8h30 à 11h45
Mercredi de 8h30 à 11h45 – 13h30 à 16h30
Jeudi de 8h30 à 11h45
Vendredi de 8h30 à 11h45 – 13h30 à 16h30

Nouveauté

à partir du 01.02.2015

le bureau du service population

sera ouvert aussi les **samedis de 9h00 à 11h00**

POCHETTE DE BIENVENUE

Afin d'informer les nouveaux habitants tant au niveau pratique et administratif que culturel et récréatif, une pochette bienvenue sera remise à l'inscription à la commune. Ils y trouveront diverses informations :

- Administratives.
- Sur le commerce local.
- Sur les professions libérales.
- Sur les associations, clubs et équipes sportives présentes dans chacun des villages.

Les associations peuvent nous envoyer une présentation ainsi que le calendrier des animations et évènements.
L'intérêt est double, informer mais surtout accueillir dans notre belle vallée.

Vos envois ou demandes de renseignements peuvent se faire à l'adresse suivante :
Commune d'Attert - Bruno RENSON- Voie de la Liberté, 107 - 6717 Attert
Tel 063/24.27.76 - bruno.renson@attert.be

POPULATION DE LA COMMUNE D'ATTERT

Au 1er janvier 2015

ANCIENNE ENTITE	TOTAL HABITANTS		VILLAGES	TOTAL HABITANTS	
	01/01/14	01/01/15		01/01/14	01/01/15
ATTERT	1417	1438	ATTERT	628	637
			POST	433	436
			GRENDEL	83	86
			FAASCHT	17	18
			SCHOCKVILLE	122	126
			SCHADECK	119	121
			LUXEROTH	1	0
			RODENHOFF	14	14
NOBRESSART	1092	1129	NOBRESSART	501	505
			HEINSTERT	557	589
			ALMEROTH	12	13
			LOUCHERT	22	22
NOTHOMB	746	755	NOTHOMB	583	581
			PARETTE	140	144
			RODENHOFF	23	30
THIAUMONT	1087	1112	THIAUMONT	279	283
			TATTERT	186	184
			LOTTERT	382	400
			LISCHERT	240	245
TONTELANGE	952	941	TONTELANGE	402	398
			METZERT	550	543
TOTAL GENERAL	**5294**	**5375**	**TOTAL GENERAL**	**5294**	**5375**

HOMMES : 2693 FEMMES : 2682

Naissances : 71 Garçons : 39
Filles : 32

Mariages : 19 Divorces : 4

Décès : 43 Hommes : 19
Femmes : 24

Administration communale d' Attert
Voie de la Liberté, 107
6717 Attert

Tél. : 063 / 24 27 70
Fax : 063 / 24 27 71

www.attert.be
administration@attert.be

Directrice de publication
Bernadette Heynen - Echevine de l'information

Administration et rédaction
Commune d'Attert
Conception et impression
Lorgé Imprimeur

Editeur responsable - Commune Attert
Les articles signés n'engagent que leurs auteurs.

MIXTE
Papier issu de sources responsables
FSC® C008551

« Inventrices et vous inventeurs de tous les pays unissez-vous, l'homme n'a pas été au bout de tous ses possibles »

Le mot du Bourgmestre, **Josy ARENS**

En 2014, nous avons commémoré le 100ème anniversaire du début de la « Grande Guerre ».

Nous célébrons en 2015 les 70 années de paix qui ont suivi la seconde guerre mondiale.

5 ans seulement après ce second conflit mondial et ses millions de morts, étaient posées les bases de l'Union européenne. En confiant délibérément une partie de leurs pouvoirs à une instance supérieure supranationale, les Etats européens ont inventé une nouvelle voie afin de faire reculer les frontières : sans acte de violence, sans tentative d'annexion, construire un nouveau monde assurant la sécurité des pays membres. L'Union européenne, nouvelle puissance politique, économique et industrielle a été fondée sur le principe d'adhésion volontaire. D'une perspective mondiale, il s'agissait de la plus grande et la plus noble réalisation du 20ème siècle, la preuve que les hommes sont capables de faire table rase du passé et des différences pour construire ensemble une société nouvelle basée sur la confiance et la collaboration.

Aujourd'hui, au début du 21ème siècle, ce succès semble moins évident. Les citoyens se sont en effet désintéressés de l'enjeu européen lors des dernières élections. La crise financière et ses conséquences ont renforcé l'idée selon laquelle l'Europe était inefficace et non adaptée face aux défis sociétaux actuels.

Certains représentants des institutions démocrates semblent dépassés par l'ampleur des problèmes à résoudre. Morosité, déprime, démobilisation,… chacun rivalise dans la surenchère du pessimisme.

En même temps, face aux crispations, aux extrémismes divers en expansion, derrière les révoltes, il y a des gens qui se lèvent parce qu'ils ont envie de poursuivre et de mettre tous leurs moyens et leur intelligence au service de l'unité, prendre soin de leur région, de leur pays, des autres. Cette crise que traverse l'Europe doit être l'occasion de redéfinir de nouvelles bases et de se dépasser encore. Soyons optimistes et confiants en l'avenir tout comme Julos Beaucarne lorsqu'il chante :

« Inventrices et vous inventeurs de tous les pays unissez-vous, l'homme n'a pas été au bout de tous ses possibles ».

C'est le message que je vous laisse en ce début d'année. De nombreux défis nous attendent également pour l'avenir de notre commune. A la lecture de ce bulletin communal, vous pourrez constater que le budget communal nous permet de réaliser de nombreux projets. 2015 sera l'année du logement avec la concrétisation des lotissements de Nothomb et des équipements du lotissement d'Heinstert mais aussi l'aboutissement de notre nouveau PCDR. Les travaux de l'école d'Heinstert sont en bonne voie. La plaine multisports de Post, le soutien de nos clubs sportifs et de nos associations sont également au programme. Des échanges nous attendent aussi sur l'élaboration d'un nouveau plan de gestion pour le Parc Naturel ainsi que sur la qualité de notre eau.

Josy Arens, *Bourgmestre*

Budget 2015

Conseil Communal du 27 octobre 2014

En présentant le budget au vote du conseil communal du 27 octobre dernier, Attert était encore cette année, **la première commune de la Province à voter son budget communal.**

Que dit le Décret ? En termes de timing, les Collèges des Bourgmestre et Echevins sont désormais tenus de préparer un projet de budget pour le 1er octobre, lequel projet est transmis à la région wallonne (L'échéance du 1er octobre ne se rapporte donc pas à l'adoption des budgets par les conseils communaux, et encore moins à leur approbation par la tutelle ; il s'agit plutôt d'en faire une source d'informations devant permettre à la Belgique de communiquer aux autorités européennes au plus tôt et de façon plus précise les données budgétaires des pouvoirs locaux). Ensuite, vient la confection proprement dite du budget. Celui-ci doit être adopté par le Conseil communal pour le 31 décembre au plus tard (transmission à la tutelle pour le 15 janvier au plus tard).

Le budget 2014 de la commune, comme les précédents d'ailleurs, est en boni à l'exercice propre.

Les bonnes nouvelles

- Aucune augmentation de taxe ni de redevance n'est décidée.
- La taxe additionnelle à l'impôt sur les personnes physique (7%) et les centimes additionnels au précompte immobilier (2.800), resteront identiques cette année encore. Il en sera de même des autres taxes et redevances comme la taxe sur les immondices, égouts et le CVD (coût vérité de distribution) pour la consommation d'eau.

Pourquoi ?

C'est une volonté forte et affirmée du Collège et plus particulièrement en cette période de crise économique.
Il est important également de signaler qu'aucun emprunt nouveau n'est prévu au budget 2015.

L'exercice 2014, à l'image des exercices 2012 et 2013, aura été marqué par des évènements exceptionnels venus perturber l'ensemble des pouvoirs publics. Durant cette période, les communes n'auront pas été à l'abri des secousses financières à l'origine des troubles économiques et sociaux que nous connaissons depuis quelques années.

Rédiger un budget communal, c'est prévoir l'ensemble des recettes mais également prévoir l'ensemble des dépenses que connaîtra la Commune durant une année.

Pour ce faire, il est bien entendu important de faire le point sur la situation financière de la commune ou plus exactement sur l'évolution des recettes et dépenses. Faire le point et se pencher notamment sur les reports de charges opérés sur les communes tant par le pouvoir fédéral que par le pouvoir régional, sans pour autant avoir bénéficié de transfert de moyens en contrepartie. Le principe étant : demander toujours plus aux communes sans donner plus de moyens en retour.

Au niveau politique, à la sortie des législatures européennes, fédérales et régionales, qui ont notamment accouché d'une grande réforme de l'Etat, nous voilà plongés dans ce que nous pouvons appeler la première et réelle période fédérale belge. Nous sommes en effet aujourd'hui à l'aube d'une importante mutation institutionnelle dans notre pays.

La récente réforme de l'Etat a conféré plus de compétences aux Régions. Le Fédéral reste néanmoins compétent dans certaines matières. Beaucoup de matières sont en effet interconnectées (partie Etat Fédéral / partie Entité Fédérée).

Dans la confection du budget régional, une réduction de la dotation aux Provinces est prévue. Il semble que ce ne soit pas le cas pour la dotation aux Communes (comme relaté ci-après, cette dotation est de loin la plus importante des recettes de notre commune). Pour combien de temps encore ?

Au budget communal 2015, nous devons relater l'augmentation de la dotation au CPAS, 38.000 euros de plus que le budget précédent. Près de 80.000 euros de plus en 4 années, le tout, il faut bien le reconnaître, sans aucune augmentation de service offert à notre population.

Dans ce contexte global nouveau, les communes devront continuer à assurer leurs nombreuses missions, le tout dans l'esprit constructif d'une gouvernance efficiente et transparente, visant à l'amélioration du quotidien de chaque citoyen.

L'objectif visé au travers de la politique communale attertoise depuis de nombreuses années maintenant, consiste à améliorer au quotidien la qualité de vie des habitants de la vallée.

Force est de constater que les priorités du pouvoir communal attertois ont été : un enseignement communal de qualité, un réseau routier de qualité, un réseau de distribution d'eau de qualité, un environnement de qualité, un soutien important aux associations et clubs, le logement.

Comme reflété dans le budget de l'exercice 2015, les actions menées et les services mis en place confirment une nouvelle fois cette volonté. Dans ce budget, les investissements seront faits dans les secteurs suivants :

- développement durable, énergies renouvelables
- enseignement et jeunesse
- qualité de l'eau
- préservation de l'environnement
- qualité du réseau routier, sécurité et prévention
- associatif - infrastructures et espaces publics
- infrastructures sportives
- logement

Développement durable, énergies renouvelables

Le budget 2015 peut être qualifié de budget « développement durable ».

De nombreux travaux en ce sens sont prévus dont notamment dans le cadre des projets UREBA. A la lecture de ces dossiers, il est certain que Attert n'a pas attendu toutes les retombées médiatiques autour du black-out pour réfléchir à une consommation plus durable.

Pas moins de 20 projets ont été retenus. Isolation de toitures, isolation de murs extérieurs ou encore isolation de dalle sur cave ou de plafonds de certains bâtiments publics. Remplacement de châssis, amélioration de certaines installations de chauffage le tout pour un total à investir de 510.000 euros (subsides 250.000 euros le solde sur fonds propres). Placement de panneaux photovoltaïques (215.000 euros). Extension du réseau de chaleur de la maison communale : 110.000 euros (33.000 euros de subsides et 77.000 sur fonds propres).

En ce qui concerne l'enseignement

Une nouvelle fois, le poste enseignement occupe une place prépondérante dans le budget de notre Commune.
Quelques mois après l'inauguration de l'extension de l'école de Tontelange, c'est à présent au tour de l'école de Heinstert d'être dans les travaux. Budgétisés à l'exercice 2013, les travaux ont débuté fin août. Coût de l'opération : 1.580.000 euros avec 945.000 euros de subsides du fonds des bâtiments scolaires et 630.000 euros par emprunt CRAC au taux privilégié de 1, 25 %.

Outre l'élément immobilier oh combien important, aujourd'hui encore, l'enseignement reste assurément un des objectifs de la politique du collège.
Pour atteindre cet objectif, il faut noter : l'apprentissage des langues, la formation continue des enseignants, les échanges fréquents entre le pouvoir communal et les chefs d'écoles, un service communal d'accueil extrascolaire « les enfants d'Abord » avec une extension de la période jusqu'à 18h30, le transport des repas scolaires, l'aménagement permanent des locaux,…

Des chiffres : au budget ordinaire, près de 832.000 euros sont prévus pour l'enseignement proprement dit et près de 276.000 euros pour l'accueil extrascolaire. Total 1.108.000 euros.

Un réseau de distribution d'eau de qualité et de quantité : une eau de qualité, un environnement de qualité

Qualité de l'eau et de l'environnement vont souvent de pair.
Au travers du budget 2014, était lancée une nouvelle politique d'amélioration de la qualité de l'eau dans notre Commune. Une étude scientifique via des drones a débuté cet été sur le territoire communal pour rechercher tant les manières de garantir que de conserver une bonne qualité de notre eau.
Les premiers résultats nous seront communiqués d'ici peu.
Grâce à cette étude, une politique de sensibilisation sera menée sur le territoire attertois.
Tous les citoyens, nos entreprises agricoles ou autres, doivent prendre conscience de la valeur inestimable de l'eau, à travers elle, l'importance de conserver une nature et un environnement sains.
Au 1er janvier 2014, la nouvelle asbl du Parc Naturel de la Vallée de l'Attert est entrée en fonction. Cette nouvelle asbl a notamment pour mission de poursuivre le travail réalisé depuis maintenant plus de 20 ans dans le domaine de la protection, de la gestion et de la valorisation du patrimoine naturel et paysager de notre commune.
La politique d'embellissement floral des villages menée à bien par les associations villageoises et financée partiellement par le budget communal doit être poursuivie et encouragée.
En plus de ces réalisations, la commune doit bien entendu poursuivre son travail d'embellissement de notre vallée. Il est important de procéder à l'entretien de nos villages, de notre campagne, de nos bâtiments et cela d'une manière systématique et régulière.

En ce qui concerne le réseau routier

L'hiver 2013 – 2014 a été particulièrement clément. Néanmoins certains dégâts sont à dénombrer.
Chaque année, des entretiens du réseau routier sont effectués.
Malgré le peu de subside octroyé à notre Commune via le droit de tirage, ces entretiens se poursuivront en 2015. Le maintien d'un réseau routier en bon état est une priorité.

Pour la sécurité - mobilité

De nombreux ralentisseurs sont placés dans nos villages. Une décision avait été prise en 2014 pour l'acquisition de pas moins de 40 radars préventifs. Ces derniers ont été placés cet été à la grande satisfaction de la population. Des réglages doivent encore être réalisés. Ils sont en cours. Le plan de mobilité est en cours d'élaboration. Un volet sécurité y est prévu. Sont également prévus, des circuits promenades (à vélo ou à pied) et notamment transfrontaliers.

Monde associatif, sports, culture, convivialité

La plaine et le terrain multisports à Nobressart seront bientôt inaugurés.
Les dossiers du terrain multisports et l'agrandissement de l'ancienne Fontaine à Post avancent à grand pas. Des chiffres : 258.465, 99 euros pour la plaine et 145.220, 99 euros pour les bâtiments. Les travaux pourront débuter prochainement.
Dans le budget 2015, investissements et soutien aux organisations culturelles et sportives de la commune sont plus que jamais au programme : Un montant de plus de 80.000 euros est fixé au budget ordinaire pour l'aide aux associations de notre vallée : soutien et aides aux différents clubs, aides aux investissements consentis pour les associations, aides à la formation, aides à l'embellissement floral, jardins partagés à Post, « je cours pour ma forme », tournois transfrontaliers de football et de tennis de table, Festival de Musique dans la Vallée, relations avec nos voisins luxembourgeois, flamands et allemands sans oublier la Pologne, syndicat d'initiative, fête du Parc Naturel …

Nos clubs sportifs et associatifs se portent bien. Très bien même.
Une volonté : continuer à les aider dans cet important travail qu'ils effectuent tout au long de l'année.
Une aide à l'extension des vestiaires du foot de Nothomb était prévue dans le budget 2014.
En 2015, c'est au tour de Tontelange de solliciter une aide pour la création d'un nouveau terrain.

Politique du logement

Les lotissements de Nothomb et Heinstert sont plus que jamais d'actualité.
Pour Heinstert, le permis est délivré. Pour Nothomb, les travaux débuteront au printemps.
Ces deux chantiers s'étendront durant plusieurs années formant un important réservoir immobilier donnant la possibilité à de nombreux jeunes de notre commune de se loger dans notre verte vallée.

Politique sociale - Politique de la petite enfance

Collaboration étroite avec tous les intervenants dans ces domaines dont notamment le CPAS dans la politique sociale de la commune. Collaboration avec l'ONE. Repas à domicile. Travaux à domicile, Eco-Mobile, Garderie dans le cadre scolaire. Soutien aux initiatives diverses dans le domaine de la petite enfance. Plaines de jeux, Junior Rangers.

Pour mener à bien une telle politique...

Le Budget extraordinaire

Le budget extraordinaire est équilibré avec des recettes et des dépenses pour un montant total de 3.538.750, 00 €
Le financement du service extraordinaire se compose de :

- Emprunts : 0 €
- Subsides en Capital : 655.000 €
- Prélèvement sur le fonds de Réserve Extraordinaire : 1.793.750 €
- Vente de terrains : 1.090.000 €

Le Budget ordinaire

Avec 7.720.440, 45 € de recettes et 7.634.990, 73 € de dépenses, et après prélèvement de 1.000.000 € sur le service ordinaire pour le fonds de réserve ordinaire, le budget se clôture avec un boni de 85.449, 72 €.

Bref, un budget qui se révèle être un budget ambitieux de par sa politique globale. Ambitieux par sa politique énergétique en particulier, sans oublier sa politique axée une fois encore sur l'enseignement, l'associatif, sur le logement, mais également sur le maintien des priorités défendues depuis de nombreuses années dans notre commune.

Quelques chiffres

Population de la Commune :
5.375 au 01 janvier 2015
(5.294 au 01 janvier 2014).

Les principales recettes :
Budget 2015
- Taxe additionnelle à l'IPP : (7%)
  621.532, 72
- Taxe additionnelle
- Au Préc. Immob. (2.800) :
  846.457, 73
- Taxes circulation :
  70.407, 31
- Taxes immondices :
  355.000, 00
- Taxes secondes résidences :
15.000, 00
- Autres taxes et redevances :
  230.000, 00
- Fonds des Communes :
  2.382.497, 12
- Fonds Grand-Ducal :
  872.906, 12
- Recettes vente de bois :
  280.000, 00
- Recette ancienne gruerie :
  40.000, 00

Les principales dépenses :
- Dépenses de personnel :
  2.060.206, 35 = 31, 05% des dépenses du budget
- Dépenses de fonctionnement :
  2.103.768, 44 = 31, 71%
- Transferts :
  1.381.775, 29 = 20, 83%
- Dette :
  1.089.240, 65 = 16, 42 %

Certains chiffres encore dans les dépenses :
- Pompiers : 273.689, 20 €
- Police : 209.566, 74 €
- Charge de voirie : 364.972, 80 €
- Fabriques d'Eglises et Cultes :
  114.593, 92 €
- CPAS : 290.000 €
- Collecte des Immondices : 397.100, 86 €
- Enseignement et garderie :
  1.107.993, 22 €
  (831.993, 22 + 276.000).

Pour revenir à la dette

La dette totale est à estimer au 31 décembre 2014, à 8.716.106, 05 € soit une dette totale de 1.621, 60 € par habitant. Elle était encore de 12.500.000 € en 2009 ce qui représentait à cette époque une dette totale de 2.400 € par habitant.

Cette dette engendre pour l'année 2015 un remboursement de capital de 798.716, 24 € et un remboursement d'intérêts de 258.111, 42 €, soit un remboursement annuel total de 1.056.827, 66€, soit un remboursement annuel de 196, 62€ par habitant.

M. Benoît TASSIGNY

Collaboration Commune/Ulg (Campus d'Arlon) sur la qualité de notre eau

(Source : Vincent DEBBAUT et Bernard TYCHON)

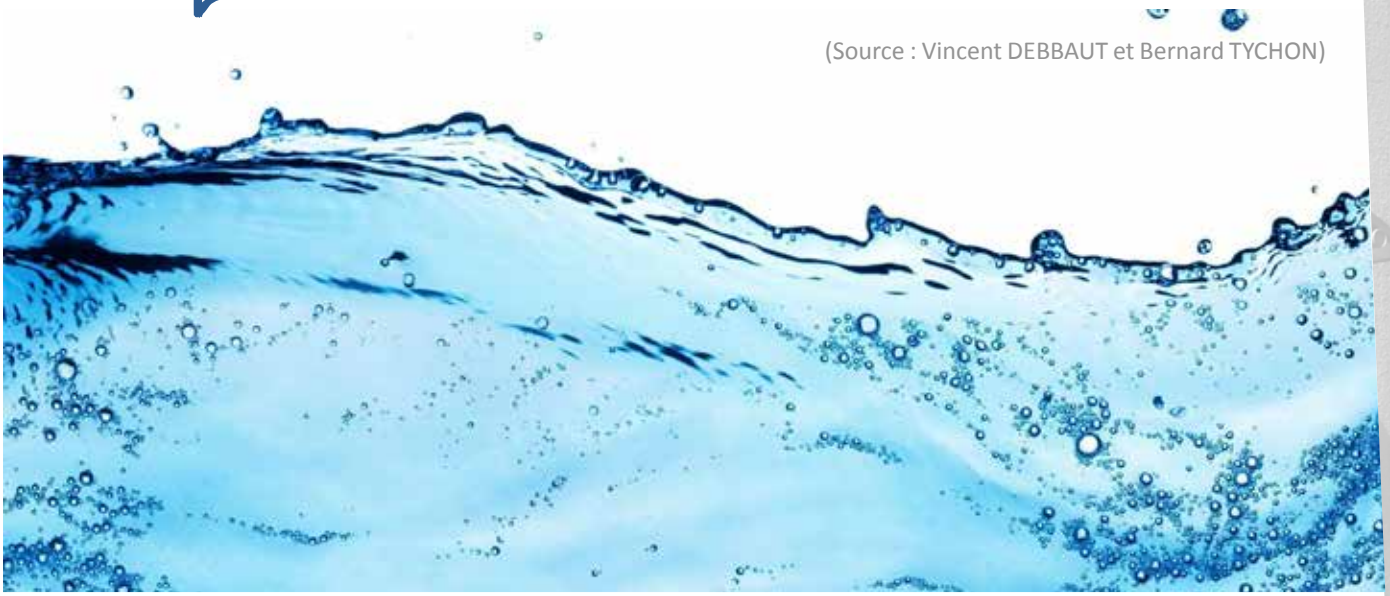

Pour assurer la bonne qualité de notre eau de distribution, le Conseil communal a chargé d'étudesl e Département des Sciences et Gestion de l'Environnement de l'Université de Liège (Campus d'Arlon). Messieurs Vincent DEBBAUT et Bernard TYCHON, respectivement hydrogéologue et agronome, chapeautent l'équipe universitaire ainsi mise en place.

Le captage de la Fontaine à Post montre à certaines périodes de l'année des teneurs élevées en nitrates. Afin de comprendre la fluctuation de la teneur en nitrates le Département des Sciences et Gestion de l'Environnement de l'Université de Liège (Campus d'Arlon) procédera de la sorte :

1. **Décrire précisément la zone d'alimentation en eau du captage**
   L'eau du captage de Post provient de lieux situés en amont qui n'ont pu actuellement être déterminés précisément. L'étude qui sera menée au cours des 3 prochaines années par l'Université de Liège tentera de préciser l'origine de l'eau de ce captage. Différentes techniques dont la prospection géoélectrique seront combinées à des calculs de bilan d'eau et des interprétations de la carte géologique de la zone.Les premiers résultats montrent déjà la complexité géologique de la zone dans laquelle il existerait des passages préférentiels (dolomite).

2. **Evaluer les sources potentielles de pollution nitrique**
   Plusieurs sources à la pollution du captage sont possibles :
   - Pollution agricole ponctuelle/diffuse
   - Réseau d'égouttage non étanche
   - Fosses septiques et puis perdants
   - …

L'étude fera l'inventaire des sources de pollution et estimera leurs importances respectives.

Un axe de celle-ci sera consacré aux pollutions agricoles dont l'impact est difficile à estimer. Les cultures observées sur la zone seront reproduites sur de petites parcelles afin de quantifier, par type de culture, les nitrates perdus qui percoleront vers la nappe captée.

Les cultures et leurs fertilisations feront également l'objet d'un suivi par le biais de nouvelles technologies et notamment par leur observation à l'aide de drones, afin d'avoir une information plus précise sur les pratiques agricoles autour des captages.

Enfin, l'étude portera sur l'impact des nitrates d'origine étrangère (lisiers du Grand-Duché du Luxembourg) dans le bilan en azote de la zone de captage.

L'étude permettra d'améliorer la rentabilité des cultures et quantifier au mieux les apports fertilisants.

(Source : Vincent DEBBAUT et Bernard TYCHON)

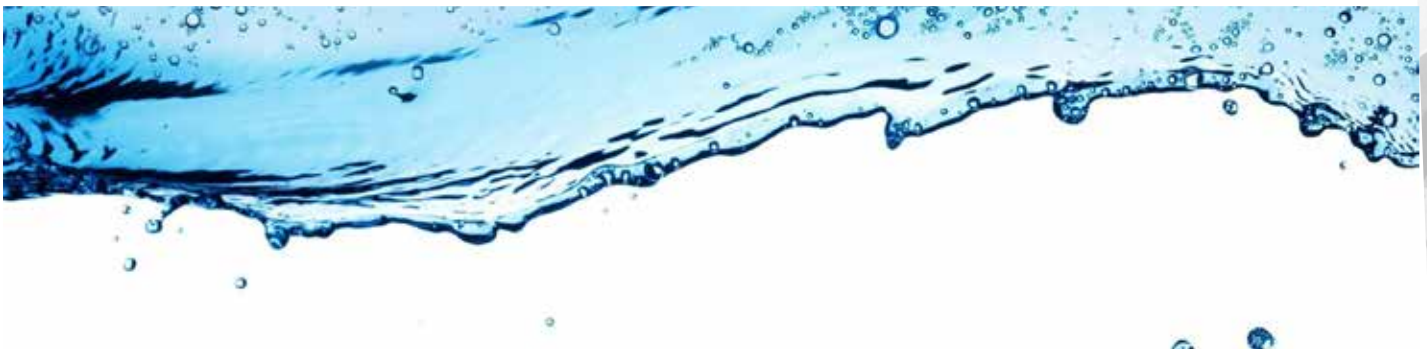

LES TRAVAUX DU QUARTIER ESPER À NOTHOMB

La Commune d'Attert, a toujours souhaité, dans le cadre de sa politique volontariste en matière de logements, aider les jeunes ménages à s'installer chez nous. Pour les uns, en ayant accès à la location d'un logement à loyer modéré, pour les autres en trouvant la possibilité d'acquérir un logement neuf, basse énergie, à un prix accessible. La Commune s'est, en effet inscrite dans les 3 derniers « ancrages communaux du logement » subsidiés en partie par la Région Wallonne.La société Habitations Sud Luxembourg S.C.R.L. (HSL) est opérateur de logements publics et promoteur pour le compte de la commune d'Attert du lotissement Esper à Nothomb ainsi qu'à Heinstert.

En novembre 2014, elle a désigné les deux entreprises adjudicataires pour la voirie et les équipements, ainsi que pour la construction de **13 maisons acquisitives et de 2 logements locatifs sur le site de Nothomb.** Le bureau d'architecture Alinea Ter de Habay la Neuve s'est chargé de monter le dossier technique du projet et de le mener à bien.

Informations pratiques : mais qui donc peut prétendre à l'acquisition d'une des 13 maisons ?

Préliminaires : Les Habitations du Sud Luxembourg collationnent les déclarations d'intérêts émises par les candidats potentiels. Elles s'adresseront à ceux-ci, en temps utile, ainsi que le prévoit la législation, dans l'ordre chronologique d'introduction des dites déclarations.

Le candidat acquéreur doit, s'il veut bénéficier des avantages fiscaux (frais d'enregistrement) liés à cette opération, remplir les conditions d'accès à la prime à l'achat octroyée par la Région Wallonne :

Pour bénéficier de la prime à l'acquisition :

- Le demandeur doit être âgé de 18 ans au moins ou être mineur émancipé.
- De plus, le demandeur, son conjoint ou son compagnon ou sa compagne ou autres copropriétaires du logement acheté ne peuvent être propriétaires ou usufruitiers, seul ou ensemble, de la totalité d'un autre logement, ni l'avoir été pendant les 2 ans qui précèdent la date de la demande (sauf logement non améliorable ou inhabitable).
- Le demandeur doit également remplir des conditions de revenus.

Voici comment les calculer :

- Considérez le ménage qui occupera le logement (isolé ou couple marié ou non), ou l'ensemble de personnes majeures copropriétaires.
- Prenez en compte les revenus globalement imposables perçus en 2013 si vous introduisez votre demande en 2015.

...13 maisons acquisitives et de 2 logements locatifs sur le site de Nothomb.

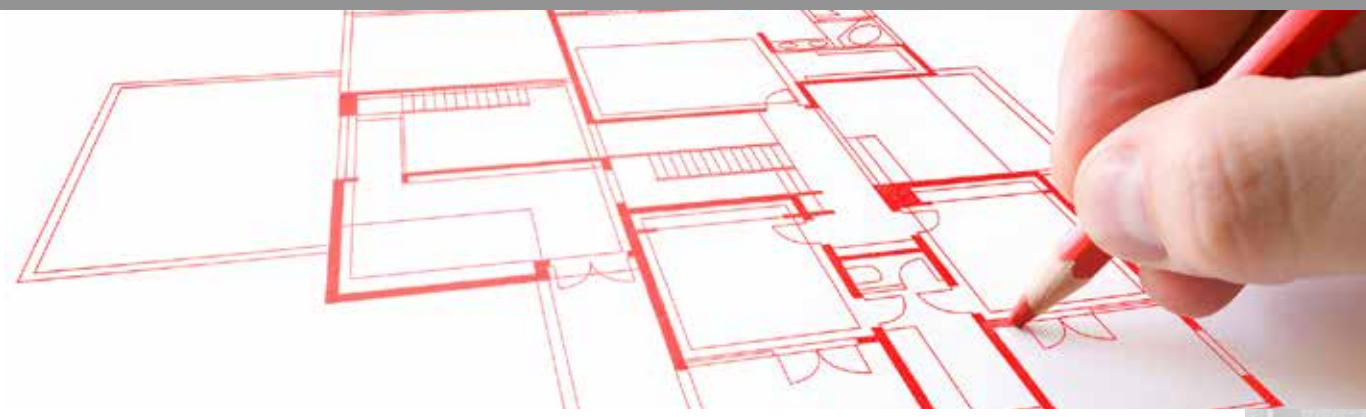

Pour pouvoir acquérir un logement construit pour la vente ou une parcelle équipée, « les revenus des candidats-locataires ne peuvent pas dépasser, au moment de l'inscription de la candidature, le montant des revenus visées dans les règlements hypothécaires de la Société wallonne de Crédit Social (SWCS)et du Fonds du logement des familles nombreuses de Wallonie (FLW) » (art 4 de l'AGW du 5/12/2008) :

- pour la SWCS : 49.500€ maximum majorés de 2.450€ pour chacun des deux premiers enfants à charge www.swcs.be
- pour le FLW : en fonction du nombre d'enfants à charge, différents plafonds de revenus sont possibles (55.400€ maximum pour 3 enfants à charge et 65.000€ pour 7 enfants à charge) www.flw.be(Source obtenue sur le site info@swl.be).

Ces revenus imposables globalement sont vérifiés sur la base des avertissements-extraits de rôles de l'avant-dernière année des personnes qui signent l'acte et donc acquièrent des droits de propriété.

Quels engagements prenez-vous ?

Vous devez vous engager pour une période de 10 ans :

- à occuper le logement à titre principal,
- à ne pas le céder, ni le louer en tout ou en partie,
- à respecter, en cas de transformations, les conditions techniques prévues,
- à ne pas exercer d'activité professionnelle en dehors des locaux initialement prévus,
- à consentir à la visite du logement par les délégués du Ministre.

Pour plus de renseignements vous pouvez vous adresser aux Habitations Sud Luxembourg S.C.R.L. - Avenue Patton, 261 - 6700 Arlon ou vous rendre sur le site internet de la DGO4
http : //dgo4.spw.wallonie.be/dgatlp/dgatlp/Pages/Log/Pages/accueil/Accueil.asp

Pour pouvoir financer votre projet ;

Prêts hypothécaires « Habitat pour Tous »
Société Wallonne du Crédit Social S.C.R.L.(SWCS)
Rue de l'Ecluse, 10
6000 Charleroi
Site : www.swcs.be

Prêts hypothécaires pour familles nombreuses
Fonds du Logement des familles nombreuses de Wallonie (FLW)
Rue du Brabant, 1
6000 Charleroi
Site : www.flw.be

Tous les acteurs de ce projet espèrent que ce nouveau petit quartier convivial, parfaitement intégré au village, accueilli chaleureusement par les résidents plus anciens, sera le havre de quiétude et de sérénité, où il fera bon vivre pour celles et ceux qui y résideront…

Suite à la réunion d'information avec les habitants de Nothomb, les auteurs du projet sont allés à la rencontre des riverains. Leurs remarques ont été prises en considération, examinées et prises en compte pour amender le projet.

Le prix des terrains a été fixé lors de la séance du Conseil communal du 28 novembre 2014 :

LOT N°	SUPERFICIE/M²	PRIX/€
1	466	13.980
2	299	8.970
3	373	11.190
4	319	9.570
5	264	7.920
6	603	18.090
7	449	13.470
8	399	11.970
9	252	7.560
10	618	18.540
11	393	11.790
12	277	8.310
13	352	10.560
14	569	Mise à disposition à la S.C.R.L. HSL par bail emphytéotique

FICHE D'IDENTIFICATION INDIVIDUELLE
NÉCESSITÉ DE DISPOSER D'ÉLECTRICITÉ POUR RAISONS MÉDICALES

Le plan de délestage

Vous avez certainement entendu parler de pénurie éventuelle d'électricité et du plan de délestage. Si vous devez disposer d'électricité pour des raisons médicales, nous vous invitons à vous faire connaître auprès de l'administration communale via le formulaire disponible dans le bulletin communal ainsi que sur le site internet de la commune www.attert.be. Il est à envoyer à l'adresse suivante :
Commune d'Attert - Monsieur Christian VANDENDRIESSCHE - Directeur Général f.f. - Voie de la Liberté, 107 - 6717 Attert

A renvoyer à l'administration communale, à l'attention de Monsieur Christian Vandendriessche, Directeur général f.f., en vue d'une centralisation des envois auprès des services de Monsieur le Gouverneur

Pour quel motif l'électricité vous est indispensable (type d'appareil) :

_____

_____

_____

Nombre d'heures d'autonomie sans électricité : _____

Le cas échéant, date programmée de fin du traitement nécessitant un appareil électrique :
Avez-vous une alternative si vous êtes prévenu la veille ? Oui / Non
Si oui, laquelle ?

_____

_____

Avez-vous la possibilité de vous rendre chez des proches ? Oui / Non
Si oui, quelle est leur adresse ?

_____

_____

Disposez-vous d'un moyen de transport pour vous rendre ailleurs qu'à votre domicile (vers le domicile d'un proche, vers un éventuel centre d'accueil, etc.) ? Oui / Non
Si oui, lequel (véhicule propre, transport par un proche, etc.) :

_____

_____

Etes-vous en mesure de vous déplacer seul ? Oui / Non
Avez-vous d'autres besoins particuliers au niveau médical ? Oui/Non
Si oui, lesquels ?

_____

_____

Autres remarques ? _____

PLAINE DE JEUX ÉTÉ 2015
RECRUTEMENT ANIMATEURS

Conditions :

- Etre né(e) en 1998 minimum ;
- Etre responsable, créatif et dynamique ;
- Posséder le brevet d'animateur/trice de centres de vacances (infos sur www.centres-de-vacances.be) et/ou une solide expérience en animation sont de sérieux atouts.

Fonctions :

- Organiser et mettre en œuvre des activités culturelles, sportives, créatives, ... ;
- Veiller à la sécurité des enfants/adolescents ;
- Faire preuve de compétences pédagogiques et éducatives.

Les candidatures sont à envoyer à :
M. Luc QUIRYNEN, Président du CPAS
109, voie de la Liberté – 6717 Attert
Tél. 063/22 54 18 ou 0479/29 13 21

! ! ! Attention : les candidatures doivent être rentrées pour le 23/02/2015 au plus tard.

PÉRIODE HIVERNALE

Voici l'hiver !

C'est le moment de faire le point sur le fonctionnement du service d'hiver.

Cinq équipes (4 soumissionnaires privés et une équipe communale) réparties sur le territoire de la commune s'occupent du déneigement et du salage des routes.

1. Thiaumont, Tattert, Lottert
2. Nobressart, Heinstert
3. Lischert, Metzert, Tontelange
4. Post, Schockville, Schadeck, Attert
5. Nothomb, Rodenhoff, Parette

La commune est affiliée à un service Météo et reçoit chaque fin de journée le bulletin Météo pour les prochaines 24h.

En fonction de ce bulletin et des conditions climatiques, les équipes sont appelées par l'échevin des travaux vers 3 h du matin.

La priorité est toujours donnée aux voiries empruntées par les bus scolaires. Nous essayons dans la mesure du possible que ces routes soient dégagées pour 7 h du matin.
Les voiries secondaires sont traitées par la suite.

Pour des raisons écologiques et budgétaires, certaines voiries ne sont pas traitées et des panneaux signalent le non-traitement de ces celles-ci :

- Post – Luxeroth
- Luxeroth – Lischert
- Louchert – Route Luxeroth-Almeroth
- Post – Schockville (via rue du Cercle)
- Nothomb - Petit-Nobressart

En cas de problème, vous pouvez contacter
M. Jean-Marie MEYER au 0475 / 810 836

LE PELLET ET LA PRODUCTION LOCALE

Les réductions des émissions de CO2 imposées par l'Union européenne ainsi que les différentes crises du pétrole ont mis en évidence le besoin de remplacer les énergies fossiles par des énergies alternatives et renouvelables et de prendre conscience de la nécessité d'adapter notre mode de vie, plus écologique pour notre planète.

Se chauffer au bois est une des alternatives aux énergies fossiles. Les principales formes du combustible bois sont :

- les bûches,
- les plaquettes,
- les granulés de bois

Le pellet, quèsaco ?

Les pellets, aussi appelés granulés de bois, sont faits de sciure de bois compressée provenant des déchets de scierie et de paletterie. Aucun additif ou liant chimique n'y est additionnée et aucun bois traité n'est utilisé pour leur fabrication. Pour une meilleure agglomération, la sciure doit être préalablement séchée jusqu'à une teneur en eau inférieure à 10 %. Le pellet, grâce à cette faible teneur en humidité, possède un PCI (pouvoir calorifique inférieur) très élevé, de l'ordre de 4, 7 kWh/kg.

> Les énergies de demain se préparent aujourd'hui

Un lieu de stockage doit être prévu lorsque l'on se chauffe à l'aide de granulés de bois car ils ne doivent pas prendre l'humidité. En général, ils sont stockés dans un espace de la cave ou du garage réservé à cet effet. Il existe également des silos en acier ou en tissu démontables à placer dans la cave ainsi que des silos enterrés en polymère. Un espace de plus ou moins 8 m³ suffirait à assurer entièrement une période de chauffe d'une habitation familiale normalement isolée.

Prix et qualité du granulé de bois

Prix

Le prix du pellet dépend de la distance de livraison, de la qualité et du conditionnement (sac, big bag ou en vrac). On observe, sur le marché wallon, pour une quantité et une distance de livraison égale, des prix différents selon les fournisseurs.

Qualité

Les pellets sont commercialisés en différentes qualités. Les meilleurs répondent à la certification allemande DIN+ ou EN+. Ces deux certifications garantissent un pellet fabriqué dans le respect de la norme européenne.

Norme et certification

Beaucoup de personnes font l'amalgame entre norme et certification. Pourtant, la différence entre les deux est de taille.

La certification est à la demande du producteur. Un pellet certifié est un pellet qui répond à un cahier des charges bien spécifique et très strict au niveau de la qualité de la matière première, des caractéristiques chimiques et physiques et du pouvoir calorifique. Le pellet certifié est un pellet qui a été fabriqué selon un process bien contrôlé et validé par un organisme externe agréé.

La norme, c'est un document de référence, un standard reconnu et défini dans un cadre régulé par les autorités. Tous les professionnels du secteur sont obligés de s'y référer. Dans le cas des granulés de bois, la norme européenne apporte des définitions précises et chiffrées sur les caractéristiques d'un pellet pour qu'il soit de bonne qualité.

Tout producteur peut annoncer qu'il respecte la norme européenne, mais seuls les producteurs certifiés ont le droit d'utiliser les logos des certifications DIN+ et EN+.

L'importance du « local »

Les pellets ont la réputation d'être des produits locaux, mais il faut néanmoins nuancer cette croyance. En effet, pour répondre à la demande de plus en plus croissante en granulés de bois, l'approvisionnement se fait de plus en plus souvent en Europe de l'Est. Le combustible parcourt alors plusieurs centaines de kilomètres avant de se retrouver en Belgique. Ce transport excessif réduit certainement l'intérêt du pellet dans la diminution des émissions de gaz à effet de serre.

Il existe un paramètre qui permet de juger du critère local du granulé de bois : l'étude d'analyse du cycle de vie (ACV). Elle a pour objectif d'évaluer l'impact environnemental d'un produit durant toute les étapes de traçabilité depuis sa confection jusqu'à la consommation et la destruction de celui-ci (production-transport-usage-destruction finale). C'est-à-dire « de la forêt à la cendre ».

Source : Bénédicte Grodent

Bibliographie

Debourse, X. (2014, octobre). Foyers d'appoint Qu'attendre de son poêle ? Tu bâtis je rénove, pp. 77-84.

énergie wallonie. (s.d.). Consulté le octobre 2014, sur http///www.energiewallonie.be

François, G. p. (novembre 2014). Groupe pelleterie François - 11 èmes Rencontres de la Biomasse - Une production de pellet durable et intégrée.

granulenergie. (s.d.). Consulté le décembre 2014, sur http : //www.granulenergie.fr

Pinte, V. (2013, Février). Biomasse le joker énergétique. Tu bâtis je rénove, pp. 51-56.

propellet. (s.d.). propellet - fiche 4- Exigez des granulés de bois certifiés. Consulté le décembre 2014, sur http : //www.propellet.fr

VISITE DU PARC D'ÉOLIENNES À ST-VITH

Sollicité régulièrement par des promoteurs de parcs éoliens, le Collège communal avait organisé le 22 septembre dernier un déplacement en car à St-Vith pour s'informer et se rendre compte sur place de l'impact d'un parc éolien.

Etaient invités à la rencontre avec les élus de St-Vith, outre les conseillers communaux, les membres de la Commission de gestion du Parc Naturel, les membres de la C.C.A.T.M, de la C.L.D.R et de l'A.S.B.L. Au Pays de l'Attert.

Accueillis par le Bourgmestre et le Premier échevin, les participants ont pris connaissance de la genèse des projets mis en place, du coûtdes opérations et des retombées financières. Ils ont pu également juger de l'impact visuel et sonore des éoliennes en fonction, à partir de divers endroits stratégiques.

L'impression générale qu'il en ressort est positive : absence de bruit, même au pied des appareils et faible impact paysager, de judicieux conseils à suivre quant à une procédure d'implantation : information maximale de la population en amont, collaboration avec les associations locales de défense de la nature et négociations des retombées financières pour la commune.

Sources photos : C. Moris et S. Hubert

Armistice

Cette année, pour le 100éme anniversaire du début de la première guerre mondiale, le Collège a voulu donner une coloration citoyenne à la traditionnelle commémoration.

L'objectif poursuivi était la sensibilisation des jeunes générations. Les écoliers ainsi qu'un groupe de bénévoles que nous remercions vivement ici, se sont associés au projet. Visites aux monuments aux morts, apprentissage de la Brabançonne et confection de cocardes en forme de fleur aux couleurs de la Belgique étaient au programme (nos remerciements également à Madame Marie-Madeleine Claudy pour cette belle suggestion).

Le samedi 8 novembre, l'unité guides du 10° Val d'Attert s'est vu proposer une activité de partage autour du thème de la guerre par la Conseillère communale Marie-Françoise Stine et Monsieur Germain Maenhaut.

La journée du 11 novembre a débuté par un dépôt de gerbes aux différents monuments aux morts de nos villages avec les enfants et s'est poursuivie par la célébration religieuse à l'église de Nobressart. Le verre de l'amitié au local La Fontaine à Nobressart a clôturé cette cérémonie.

Voeux communaux

Ce vendredi 09.01.2015 en la salle l'Aurore à Thiaumont, avait lieu la traditionnelle présentation des vœux de Nouvel An. Des discours choisis et une ambiance détendue étaient au rendez-vous. Ces ingrédients indispensables permirent à toutes et tous de passer une excellente soirée.

ACHAT DU BOIS « LAFFELSBËSCH » « SAUVEGARDE DE PLUS DE 17 HA DE FEUILLUS PROMIS À UNE MISE À BLANC »

Ce bois à l'entrée de Post situé au lieu-dit « Laffelsbësch », d'une contenance de 17 ha 54 ares 1 ca, souligne le caractère champêtre de notre belle commune.

La commune d'Attert en a fait l'acquisition afin de sauvegarder le caractère patrimonial et forestier de ce massif, qui allait subir une mise à blanc. L'acquisition de ce domaine préservera ce site constitué de chênes et de charmes pour les générations futures.

Cette chênaie-charmaie correspond à une forêt ancienne ayant partiellement échappé aux déboisements des sols argileux. Elle est reprise sur les cartes de Ferraris (1777) et Vandermaelen (1850).

Le bois est situé dans la classe des sols humides à nappe temporaire. Il abrite une faune et une flore très riche car il est idéalement situé entre des prés et des cultures, avec un ruisseau, le « Schlaimbaach », en contrebas.

De nombreux batraciens y ont élu domicile. Les rapaces, notamment les buses variables y trouvent une nourriture abondante. C'est également le domaine de 3 espèces protégées :

- La bondrée apivore ressemble fort à la buse variable, essentiellement insectivore et spécialisée dans la destruction de nids de guêpes.
- Le pic mar niche dans un trou qu'il creuse dans un tronc d'arbre avec son bec ; il est insectivore mais surtout il apprécie les fournis.
- Le faucon hobereau ressemble au faucon pèlerin, c'est un carnassier, il se nourrit de passereaux, de souris et de rats.

Bien sûr le renard, le blaireau, le chevreuil et le cerf y sont des hôtes réguliers. Nous avons parlé plus haut de chênes et de charmes, d'autres arbustes comme le prunellier, l'aubépine et le genêt s'y développent en harmonie avec de nombreuses plantes et fleurs. Nous reparlerons de ce bois lors de la fête du Parc Naturel car peut-être s'y dérouleront des activités récréatives pour ainsi mieux vous le faire découvrir.

DONNER DU SOUFFLE A LA VIE

Projet subsidié par L'INAMI dans le cadre du financement des soins alternatifs et de soutien aux soins des personnes âgées fragiles.

Aide et Soins à Domicile a créé son projet sur les Arrondissements d'Arlon, de Neufchâteau et de Virton ainsi que sur les communes de Bastogne, Sainte-Ode, Bertogne, Fauvillers et Vaux-sur-sûre.

Ce projet porte sur 3 volets :

1. Un service « répit » à domicile pour les aidants proches : Notre service répit va offrir la possibilité de « souffler », et ainsi de se ressourcer en partant en toute tranquillité durant 3 jours (2 nuits) chez ses enfants, en vacances, pour raisons professionnelles, pour hospitalisation, etc.

2. Un accompagnement de qualité : le répit sera préparé à l'avance (si possible 15 jours avant le premier jour de répit) par un professionnel de la santé en concertation avec le patient et son aidant. Il sera assuré par une équipe qualifiée et formée : l'aide familiale/garde à domicile, l'éducateur et le volontaire se relayeront 24h/24 durant les 3 jours au domicile du patient.
3. Une suite au répit : un suivi sera effectué durant les 6 mois qui suivront le répit. Celui-ci consiste à

   - Proposer un soutien moral pour le patient et/ou son aidant. Il comprend un soutien psychologique de trois visites et/ou trois rencontres conviviales des volontaires ayant assuré le répit.
   - Proposer un soutien à l'autonomie de la personne âgée par des visites de l'éducatrice (3 visites de deux heures durant les 6 mois).
   - Proposer la visite gratuite d'une ergothérapeute permettant à l'aidant et au patient de bénéficier de conseils personnalisés pour l'aménagement du lieu de vie ou pour des conseils de manutention.
   - Proposer une aide financière de 100€ à la famille pour l'achat de matériel spécifique (couverts adaptés, enfile-bas, barre d'appui, drap de glisse, etc.).

Afin de pouvoir bénéficier du répit, la personne doit être âgée de plus de 60 ans, être dépendante et/ou souffrir d'une démence. Toute l'organisation du répit est gratuite, seule la prestation du service d'aide familiale sera payante (maximum 120 euros). De plus, le projet est ouvert à tous quels que soit les services déjà présents et quelle que soit la mutuelle du patient.

Pour un complément d'informations
063/23.04.04
g.feltesse.asdlux@fasd.be (psychologue)
c.lebrun.asdlux@fasd.be (infirmière)
emilie.leonard.asdlux@fasd.be (A partir de Mars 2015)

Que couvre la facture déchets ?

«Les déchets, ça coûte trop cher»,
«Je fais des efforts de tri et ma facture ne diminue pas», ...
Nous en sommes conscients. Et oui, **la gestion des déchets coûte** dans l'absolu assez **cher**. Tâchons de relativiser et de comprendre ces coûts. **Pour quels services payez-vous ?**

AIVE

Les collectes à domicile

Que vous sortiez vos déchets ou pas, le camion de collecte passe devant chez vous. Les papiers/cartons et les encombrants sont aussi régulièrement collectés. Ce sont des frais fixes que nous ne pouvons éviter.

Dans notre région, **notre territoire est vaste** et **peu peuplé.** Par habitant, le nombre de kilomètres parcourus est donc plus important qu'ailleurs.

116 000
adresses sont collectées chaque semaine.

Les parcs à conteneurs

- **53 parcs** pour 55 communes, ouverts 6 jours sur 7,
- **145 personnes** au service de la population,
- **plus de 30 matières** différentes accueillies.

Ils sont ouverts à l'ensemble des ménages, sans aucune restriction de nombre de passages ou de quantité de déchets autorisés.
Ils sont indispensables pour orienter chaque déchet vers sa filière de recyclage.

76%
des déchets ménagers transitent par les parcs.

Le traitement des déchets

Après la collecte, les matières sont **valorisées** : les déchets organiques par **biométhanisation**, les déchets verts par **compostage,** les déchets inertes par **concassage** , les déchets résiduels et encombrants sont valorisés comme **combustible de substitution**. Les transports entre les installations de l'AIVE et vers les usines de recyclage ont aussi un coût non négligeable.
Les installations de l'AIVE (usines de traitement, parcs à conteneurs, ...) sont toutes certifiées EMAS. C'est une garantie que ces activités respectent l'environnement.

97%
des déchets ménagers collectés par l'AIVE sont recyclés ou valorisés !

Les services de proximité

Chaque commune a aussi ses **particularités** : collectes pour les personnes à mobilité réduite, primes de fréquentation au parc à conteneurs, collectes supplémentaires, ... l'ensemble de ces services se répercute aussi sur le prix à payer.

Le «coût-vérité» : Les communes doivent répercuter à leurs habitants ce que coûte la gestion des déchets. Si elles ne respectent par la règle, elles s'exposent à des sanctions. Une notice accompagne la taxe communale annuelle sur les immondices et vous explique ces coûts en détail.

LES INFOS DE L'AIVE

NOUVEAU GUIDE PRATIQUE DES PARCS

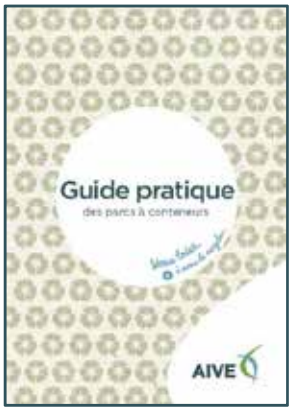

Les parcs à conteneurs sont indispensables pour évacuer et valoriser de nombreux déchets. 30 filières de collecte différentes y sont organisées, 70% des déchets ménagers y transitent et 140 personnes y travaillent.

Les parcs évoluent en permanence : les consignes de tri suivent l'amélioration des techniques de recyclage et de nouvelles filières se créent.

Fin 2014, l'AIVE réédite le Guide pratique des parcs à conteneurs. Demandez-le à votre préposé et (re-)découvrez quels déchets trier, ce qu'ils deviennent après le parc ainsi que les consignes de tri à respecter.

>>>www.aive.be, profil citoyens, Trier les déchets.

GÉRER LES EAUX DE VOTRE HABITATION

Faut-il raccorder les eaux usées de votre habitation à l'égout ou installer un système d'épuration individuelle ?

Et que faire si vous êtes en zone d'assainissement transitoire ?Si l'égout est en cours de placement dans la rue ou s'il n'est pas encore connecté à une station d'épuration ? Quel système d'épuration individuelle installer : lagunage ou cuve enterrée ? Comment obtenir les primes et l'exonération du coût vérité assainissement (CVA) ?

L'AIVE sera présente pour répondre à ces questionsdu 23 au 26 janvier 2015 au salon Batimoi (Wex, Marche-en-Famenne)au stand 5d16.

>>>www.aive.be, profil citoyens, Eaux usées

PROCHAINES FERMETURES DES PARCS ...

Les **parcs** à conteneurs seront **fermés** :
- le vendredi 19 décembre 2014 (formation du personnel) ;
- lesjeudis 25 décembre 2014 et 1e janvier 2015.

Les **parcsfermeront** leurs portes à **16h00** :
- les mercredis 24 et 31 décembre 2014.

LE CONSEIL DU MOIS : PROLONGEZ LA VIE DES OBJETS
Lorsqu'un bien ne nous semble plus utile, notre premier réflexe est trop souvent de le jeter. Pourtant, des alternatives existent : réparation, don, échange, achat et venteen seconde main, … Ces nouvelles attitudes aident àréduire les déchets etfont du bien à l'environnement etauportefeuille.

Infos ?infoligne@idelux-aive.be
063 23 18 11 - www.aive.be

AIVE

L'expérience au service de la société

Belgian Senior Consultants Wallonie ASBL

BSC-Luxembourg

TVA. : BE 0860.356.643

Nous sommes prêts à vous rencontrer et à vous proposer nos services comme consultants bénévoles

C'est très bien, mais qui êtes-vous ?

Nous sommes des retraités Luxembourgeois, dynamiques et bénévoles, voulant aider des Luxembourgeois, dans leur province ! Chacun de nos membres a dans son secteur beaucoup d'expérience et il est désireux de mettre ses compétences au service de ceux qui en ont besoin. Dirigeants d'entreprises ou de services publics, titulaires de professions libérales, nous sommes groupés, par régions, le Belgian Senior consultants, BSC.

Que pouvez-vous faire pour nous ?

En cette période de crise économique, vous qui êtes responsables de PME, TPE, ASBL, ou tout autre organisation, indépendants ou même simples citoyens, vous êtes confrontés à différentes difficultés, qui peuvent être cruciales. Nous pouvons vous conseiller, vous aider à résoudre votre problème. Vous décidez vous-même d'appliquer ou non la solution proposée.

Qui peut s'adresser à vous ?

Tous ceux qui ne peuvent pas recourir aux services d'un consultant professionnel, trop onéreux.

A propos de coût, à quoi je m'engage en vous appelant ?

Nous sommes bénévoles, notre travail ne peut donc rien nous rapporter, mais ne doit rien nous coûter. Toutefois une légère contribution aux frais de fonctionnement de l'ASBL est demandée ainsi que le remboursement des frais réels, déplacements, du consultant.

Quelles sont plus précisément vos compétences ?

Que ce soit pour les entreprises, PME, ASBL ou les indépendants, nos membres sont experts dans l'aide aux starters, les conseils en mode de fonctionnement, la révision ou le démarrage de la comptabilité, d'un logiciel, ou encore la liquidation correcte quand c'est nécessaire. Ils peuvent aussi assurer la sécurité des machines et des personnes notamment dans les entreprises.

Avez-vous des références ?

Liés par le secret professionnel, nous ne pouvons pas citer ceux qui ont fait appel à nous. Cependant, une convention nous lie au Département des Affaires Sociales de la province, dans plusieurs communes, nous avons travaillé pour les CPAS et certains de nos membres ont assuré une médiation au Tribunal de commerce de Liège, division Marche-Neufchâteau-Arlon, ce qui prouve notre crédibilité. La confiance que vous nous témoignerez pourra le confirmer.

N'hésitez pas à nous contacter !

Président

Marcel Evrard
0495 543 042

Secrétariat

luxembourg@bscw.be
www.bscw.be
0472 358 653
Tél.-fax : 061 467 686

«Ce qui embellit le désert, dit le petit prince, c'est qu'il y cache un puits quelque part… Et je compris ce qu'il avait cherché ! Je soulevai le seau jusqu'à ses lèvres. Il but, les yeux fermés.
C'était doux comme une fête.
Cette eau était bien autre chose qu'un aliment. Elle était née de la marche sous les étoiles, du chant de la poulie, de l'effort de mes bras. Elle était bonne pour le cœur, comme un cadeau… »

St Exupéry

benoo
embellir le désert

VOUS AIMERIEZ DONNER UN PEU DE VOTRE TEMPS ET DE VOTRE ENERGIE.
N'HESITEZ PAS A NOUS CONTACTER !

DANIELE CIMINO – PRESIDENTE DE L'ASBL BENOO
TEL : 063/ 23 96 93
DANIELE.CIMINO@SKYNET.BE

L'ASBL Bénoo est une association laïque et apolitique qui s'est fixée comme objectif l'aide aux pays en voie de développement, au Sénégal en particulier.

Rencontre avec le projet de l'ASBL Bénoo

Keur Mbaye Gueye est un village situé dans le département de Thiès. Il compte 650 habitants et la population y est très jeune (54 %). 100 % de la population sont agriculteurs et vivent de l'agriculture traditionnelle. Le village souffre principalement de trois contraintes : l'enclavement, le manque d'eau et la pénibilité des travaux des femmes.
Depuis 7 ans, l'ASBL Bénoo travaille en collaboration directe avec la Caritas de Thiès au Sénégal à l'aménagement d'un puits hydraulique équipé pour le périmètre maraîcher à Keur Mbaye Gueye. Notre action consiste à récolter des fonds. Le puits est terminé et fonctionnel. Le réservoir d'eau attenant au puits est terminé depuis février 2012. L'infrastructure solaire nécessaire à l'alimentation en eau du périmètre maraîcher est terminée et fonctionnelle (Panneaux photovoltaïques, pompe solaire, régulateur de débit d'eau…offerts par la société Schneider). Le goutte à goutte pour le champ et la clôture sont posés. Ce premier projet est terminé et est actuellement en cours d'évaluation pour confirmer que tous les objectifs définis sont bien atteints.
Notre second projet: La récolte de fond pour l'achat d'un moulin à mil et la formation des utilisateurs et utilisatrices; projet que nous avons identifié et évalué lors de notre dernière rencontre avec les femmes du village en février 2013. Ce projet est terminé.
Nous attendons à présent des nouvelles concernant notre prochain projet: l'achèvement de l'école du village. Nous nous rendons prochainement au village pour en discuter de vive voix. Nous vous tiendrons au courant de l'évolution de ce projet sur notre site *www.benoo.org* *également sur Facebook*

CLUB DE TENNIS DE TABLE DU VAL D'ATTERT, ASBL

UNE SAISON DE TRANSITION DIFFICILE !

Sur le plan sportif
Le club abordait cette 5ème saison d'interclubs comme une saison de stabilisation avec pour objectif premier de conserver chacune de ses équipes masculines à son niveau au terme du championnat et d'assurer la promotion à l'échelon supérieur de notre toute nouvelle équipe féminine.

Il a fallu rapidement se résigner à revoir les objectifs à la baisse, en raison de difficultés récurrentes d'effectifs, en bonne partie dues à une infirmerie beaucoup trop remplie. Afin de faire face, l'équipe « B » a d'ores et déjà terminé sa saison. Notre équipe « D » aura également la tâche difficile. Malgré tout, elle permet à nos jeunes de s'aguerrir au niveau de la division 5.

Mais le rayon des satisfactions n'est pas vide, grâce à nos dames qui répondent à l'attente malgré une série compliquée et aux progrès de nos jeunes. À noter, les bonnes prestations de nos débutants présents aux « Premiers pas pongistes » récemment organisés à Arlon.

Nous restons focalisés sur la qualité de notre encadrement à tous les niveaux. L'évolution enregistrée par nos jeunes dès la pré-initiation nous conforte dans cette voie.

Prochaines activités « spéciales »
> le week-end des 28 février et 1er mars, il sera organisateur à Heinstert d'une représentation théâtrale le samedi et d'un repas convivial le dimanche.

> fin-juin, il proposera son traditionnel week-end « Bières précieuses » à la Détente de Nothomb [soirée 'découverte' le samedi 20 juin 2014 suivie de l'apéritif « en famille » le dimanche 21]

> fin août, il sera présent pour vous accueillir au terme d'une des « Marches d'été » organisée par le Syndicat d'Initiative.

Pour toute information
CTT Val d'Attert
rue de l'Institut Molitor, 42
6717 Attert
0499/25 24 36
cttattert@gmail.com
Pour les infos de dernière minute, consultez la page Facebook
Club de Tennis de Table du Val d'Attert

Un jour, la France décide de choisir son nouveau président par tirage au sort entre les 87.654 candidats déclarés. Poussé par sa femme plutôt que motivé, Auguste Pigeonneau, brave paysan du terroir, se retrouve ainsi désigné et aussitôt assailli par toutes sortes d'emmerdes : un colonel de la sécurité, une chef du protocole, un ange gardien, un démon gardien et surtout une conspiration féminine emmenée par son ennemie jurée, Nicole, exploitante bio du village. Mais un tel contexte est-il possible ? Si Auguste avait simplement rêvé ? Et si le réel, enfin de retour au troisième acte, se révélait tout aussi déjanté, voire plus encore ?

La formation à l'animation en centres de vacances pour enfants

Vous avez plus de 16 ans et aimez être avec des enfants ? Vous souhaitez partager avec eux votre temps, votre enthousiasme et « vos bonnes idées » ?

Le CJLg vous propose sa formation à l'animation. Cette dernière débouche sur le brevet d'animateur de centres de vacances homologué par la Fédération Wallonie-Bruxelles. Elle dure 300h* à répartir sur une période allant de 1 à 3 ans maximum, en plusieurs séquences dont vous choisissez librement les dates dans un calendrier annuel, reprenant les principaux congés scolaires.

***Au CJLg, la formation à l'animation s'articule en 4 grandes séquences à effectuer selon l'ordre suivant :**

1) Formation de base de 100h en résidentiel (modules 1 et 2 : 50h + 50h).
2) Formation pratique de 150h en résidentiel ou en externat dans un centre de vacances agréé par l'ONE, au CJLg ou ailleurs.
3) Perfectionnement à une technique d'animation en résidentiel (20h).
4) Evaluation & perfectionnement pédagogique en résidentiel (30h).

Pour qui ?

Toute personne âgée d'au moins 16 ans et désireuse d'animer des enfants en séjour, en camp, en plaine.

Nos prochaines dates :
Module 1 (50h) :
- du 16 au 20 février 2015 à Wépion
- du 08 au 12 avril 2015 à Wanne
- du 01 au 05 juillet 2015 à Saint-Hubert

Module 2(50h) :
-du 16 au 20 février 2015 à Wépion
- du 13 au 17 avril 2015 à Wanne
- du 06 au 10 juillet 2015 à Saint-Hubert

Prix & conditions :
185€ pour un stage de 50h (Module 1 ou module 2)

345€ pour un stage de 100h (Module 1 et module 2)
Ce prix comprend la formation, les documents, le matériel et les matériaux, l'encadrement, les assurances, le dossier de l'animateur et le fichier technique ainsi que l'hébergement, c'est-à-dire le logement et 4 repas par jour.

Inscriptions & infos :
info@cjlg.be - www.cjlg.be
CJLg - Régionale Saint-Hubert : 061 41 48 78 - contact@cjlg-luxembourg.be

Le CJLg est un Service de Jeunesse reconnu et habilité pour la formation à l'animation et à la coordination de centres de vacances par le Ministère de la Fédération Wallonie-Bruxelles.

Programme 2015

Royale Concordia Heinstert

Société royale de musique Concordia Heinstert asbl

Janvier

Samedi 31

Souper choucroute en la salle Concordia à 20h

Mars

Vendredi 20

- Bal des années 80 en la salle Concordia à 21h

Samedi 21

- Bal des enfants de 15 à 17h, intronisation du Prince
- Carnaval à 18h
- Bal de Carnaval en la salle Concordia à 20h

Dimanche 22

- 26ème Cortège carnavalesque dans les rues du village dès 14h30

Avril

Dimanche 26

Concerts de printemps :

- A 11h - Concert Apéro par la Concordia avec la participation des élèves des cours d'éveil, de solfège et d'instruments
- A 13h - Le repas
- A 15h - Le concert

Juin

Samedi 13

- Spectacle musical de fin d'année par les élèves des cours en la salle Concordia à 19h30

Août

Dimanche 09

- Fête d'été
- Brocante dès 7h - rue du Burgknapp
- Place de l'Eglise - Concentration de voitures anciennes
- 12h - Jambon à la broche en la salle Concordia
- 16h - Animation en la salle Concordia

Septembre

Samedi 19

- Bal des Jeunes en la salle Concordia à 21h

Dimanche 20

- Hämmelsmarsch dans les rues du village de 7h à 12h
- Concert de la kermesse en la salle Concordia à 16h

Lundi 21

- « On refait le monde autour du bar » en la salle Concordia à 20h

Octobre

Samedi 24

- Festival musical d'automne en la salle Concordia à 20h

Secrétariat :
Route de l'ermitage 325
6717 Heinstert
Tel : 063/22 27 87
e-mail : thierymich@yahoo.fr

ENFANCE

Le service communal extrascolaire
« Les Enfants d'Abord »
accueillera vos enfants **de 7h30 à 18 heures à l'implantation scolaire de METZERT** (Millewee, 25 à 6717 ATTERT)
du mardi 07 avril 2015 au vendredi 10 avril 2015
pour vivre ensemble les quatre saisons.

LUX 043
FFBMP

Président : André Mathay
andre.mathay@skynet.be
Secrétaire : Pascal Volvert
pascal.volvert@skynet.be
http://galopsattert.canalblog.com/

Nordic Walking

La marche nordique ou « Nordic Walking » est une marche sportive qui se pratique avec des bâtons. Le principe de la marche est très simple : il s'agit d'accentuer le mouvement naturel de balancier des bras et de propulser le corps à l'aide de deux bâtons spécifiques. Tout le corps entre alors en action (et plus seulement les membres inférieurs comme dans la marche classique) Une séance type dure quelques 2h30 et se découpe en trois parties :

- échauffement musculaire er articulaire (15 minutes)
- la randonnée avec initiation aux gestes appropriés
- les étirements pour un retour au calme (15 minutes)

Tarifs par personne : 7€ par randonnée (+ 3€ si location des bâtons) ou pour 6 randos 35€ ou pour 5 randos : 30€ (sans celle de juillet).A payer en début de séance ou lors de la 1ère séance si l'on prend les 5 ou 6 séances. La Transardennaise fait l'objet d'une participation propre en fonction des coûts réels (hébergement, repas, ...)

Informations à notre secrétariat: secretariat.gal@skynet.be ou chez Claire : clairegeons@msn.com

Le calendrier 2015 du GVA

Dimanche 4 janvier : Galop à Leudelange (Luxemboug)

Dimanche 11 janvier : marche des flocons à Libramont

Dimanche 18 janvier : Ruette - adeps

Dimanche 25 janvier : cours de Nordic Walking

Dimanche 01 février : Gomery - adeps

Dimanche 8 février : Les Fossés - adeps

Dimanche 15 février : Chantemelle - adeps

Dimanche 22 février : cours de Nordic Walking

Dimanche 01 mars : Rachecourt - adeps

Dimanche 8 mars : galop à Virton

Dimanche 15 mars : cours de Nordic Walking

Dimanche 22 mars : Messancy - FFBMP

Dimanche 29 mars : galop à Rambrouch

Dimanche 5 avril : Gouvy - FFBMP

Dimanche 12 avril : Cours de Nordic Walking

Dimanche 19 avril : Saint-Léger adeps

Dimanche 26 avril : Martelange - FFBMP

Dimanche 3 mai : Chiny

Dimanche 10 mai : cours de Nordic Walking

AGENDA DES MARCHES EN GROUPE

Chaque jeudi et dimanche au départ de différents villages sur une distance de ± 8km – durée 2 heures

LE JEUDI à 13H30 LE DIMANCHE à 09H30

DATE	ADRESSE
08 et 11/01	Parette centre rue de la Corne
15 et 18/01	Attert salle du Cothurne voie de la Liberté
22 et 25/01	Clairefontaine Cloître
29/01 et 01/02	Nobressart Salle de village la Fontaine
05 et 08/02	Chantemelle Eglise
12 et 15/02	Nothomb Eglise rue Roltgen
19 et 22/02	Lottert Taverne rue de la Barrière
26/02 et 01/03	Beckerich centre sportif rue Joss Seyler
05 et 08/03	Heinstert Ferme d' A Yaaz rue de l'Ermitage
12 et 15/03	Post Salle de village voie des Champs Mêlés
19 et 22/03	Lischert Salle de village rue St Servais
26 et 29 /03	Metzert Centre du village rue du Beynert

RENSEIGNEMENTs - info@attert-tourisme.be 063/23 62 88 ou www.attert-tourisme.be

LES RENDEZ-VOUS DU JARDINIER

L'hiver étant là, voici le moment de faire le point sur nos potagers.

L'enthousiasme des membres reste toujours très bon et les résultats sont à la hauteur.

Chaque samedi (en saison) à 14h00 ils se retrouvent à la sortie du village de Post, direction Heinstert, à proximité du hall communal des travaux.

La serre a donné un très bon rendement surtout en tomates et nous allons améliorer les cultures en bacs hors sol.

Un nouveau projet d'implantation a été adopté pour 2015. Il s'agit de revoir les alignements des bacs, de la serre et des parcelles cultivées.

L'activité est toujours ouverte à toute personne cherchant le contact avec la nature tout en sachant que cela représente un travail de longue haleine et que les résultats ne viennent pas du jour au lendemain. Seuls l'assiduité et le travail paient.

Dès à présent, nous vous invitons à participer à trois ateliers

- **Samedi 14.02.2015 à 14h00 : les auxiliaires utiles pour les potagers.**
- **Samedi 21.02.2015à 14h00 : les purins.**
- **Samedi 28.02.2015 à14h00 : les insecticides écologiques.**

Où : Salle du Relais Postal, Maison Communale d'Attert,
Voie de la Liberté, 107
Téléphone ; 063/ 24.27.72
Contact ; paul.marchal@attert.be

SPORT

KARATÉ À NOTHOMB

Le ShihanSensei Pascal MOREAU, 7ème dan, dont le club se situe à l'école des Arts Martiaux du Galgenberg à Arlon, a ouvert une section à Nothomb à la « Maison de Village ».

Les instructeurs sont :
Guy LEMPEREUR, Jean-Marie LIMPACH et Franck LACIRASELLA.

Ceux-ci ont présentés 2 élèves pour leurs passages de ceintures : Tom et Lou Lolkman.Ils ont réussi devant l'entraineur national Alfredo RUSSO et ils ont reçu leurs ceintures jaunes. Félicitations !

(Sur la photo : Pascal MOREAU - Fabian MOREAU - Guy LEMPEREUR - Tom et Lou)

Les cours se donnent les mardis de 18h à 19h30.
Renseignements : 0497/462170 ou 0498/180721
vbreuille@voo.be

ADMINISTRATION COMMUNALE

Voie de la Liberté, 107 • 6717 ATTERT
Tél. : 063/24 27 70 • Fax : 063/24 27 71
administration@attert.be • www.attert.be

Horaire d'ouverture
Lundi de 8h30 à 11h45
Mardi de 8h30 à 11h45
Mercredi de 8h30 à 11h45 – 13h30 à 16h30
Jeudi de 8h30 à 11h45
Vendredi de 8h30 à 11h45 – 13h30 à 16h30
Samedi de 9h00 à 11h00 (à partir du samedi 7 février 2015)

C.P.A.S. – Centre Public d'Action Sociale

Voie de la Liberté, 107 • 6717 ATTERT
Tél : 063/22.54.18 • Fax : 063/22.39.10
cpas@attert.be

Bureaux accessibles
Du lundi au vendredi de
9h00 à 11h30 – 13h30 à 16h30
Permanence sociale
Mardi de 9h00 à 11h30 – 13h30 à 15h30
Jeudi de 9h00 à 11h30 – 13h30 à 15h30

A.L.E. – Agence Locale pour l'Emploi

Voie de la Liberté, 107 • 6717 ATTERT
Tél : 063/24.27.87
Fax : 063/24.27.71 • ale@attert.be

Bureaux accessibles
Du lundi au vendredi : 9h30 à 12h00
Ou sur Rendez vous

PARC À CONTENEURS

Route Attert-Schadeck • 6717 ATTERT
Tél : 063/23.62.45

Horaire d'ouverture été (du 01/05 au 31/10)
du lundi au vendredi de 13h00 à 19h00
samedi de 9h00 à 18h00

Horaire d'ouverture hiver (du 01/11 au 30/04)
du lundi au vendredi de 12h00 à 18h00
samedi de 9h00 à 18h00

BUREAU DE LA POSTE

Voie de la Liberté, 105 • 6717 Attert
Tél. : 063 60 16 39
Bureau accessible du lundi au vendredi
de 14h30 à 17h45

LA CHEMISIÈRE DE LA VALLÉE CENTRE DE REPASSAGE – ATELIER COUTURE RETOUCHES GÉRÉE PAR LE CPAS D'ATTERT

Horaire d'ouverture
Lundi de 7h15 à 12h15
Mardi de 8h15 à 12h15
Mercredi de 13h00 à 20h00
Vendredi de 13h00 à 19h00
Samedi de 9h00 à 12h00

Chemin des Ecoliers, 205 • 6717 HEINSTERT
Tél : 063/41.12.88 • Fax : 063/22.39.10
cpas@attert.be

NEW : VENTE DE SACS POUBELLE

ENSEIGNEMENT COMMUNAL

Heinstert – Thiaumont - Nobressart
Mme BAUDOIN Sylvie
193, Chemin des Ecoliers à Heinstert
Tél : 063/22.12.03

Metzert – Tontelange
Mme MARECHAL Christine
25, Millewee à Metzert
Tél : 063/21.66.74

Nothomb – Attert
M. FONCK Jean-François
69, Rue Nicolas Roeltgen à Nothomb
Tél : 063/21.66.16

PARC NATUREL DE LA VALLÉE DE L'ATTERT AU PAYS DE L'ATTERT ASBL

Voie de la Liberté, 107 • 6717 ATTERT
Tél : 063/22.78.55 • Fax : 063/22.16.98
asbl.apda@attert.be

Bureaux accessibles
Du lundi au jeudi de 8h30 à 12h30 - 13h30 à 17h30
le vendredi de 8h30 à 12h30 - 13h30 à 15h30

POLICE COMMUNALE

Voie de la Liberté, 107 • 6717 ATTERT
Tél : 063/44.01.90 • Fax : 063/21.77.89
e-mail : zp5297.attert@skynet.be

Bureaux accessibles
Lundi de 8h00 à 12h00
Mardi de 8h00 à 12h00
Mercredi de 8h00 à 12h00 – 13h00 à 17h00
Jeudi de 8h00 à 12h00
Vendredi de 8h00 à 12h00 – 13h00 à 17h00